

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 09/06/2020
N° 1049

Déclaration de revenus : rappel des dernières dates limites

**Dernière ligne droite pour déclarer vos revenus !
Les déclarants en ligne des départements 55 à 976 ont jusqu'au 11 juin
et les déclarants au format papier jusqu'au 12 juin*.**

Pour tenir compte de la crise sanitaire, les dates limites pour déclarer vos revenus 2019 ont été décalées afin de vous laisser plus de temps mais les dernières échéances approchent * :



Rappel : les usagers disposant de revenus professionnels et faisant notamment appel à un intermédiaire pour réaliser leurs déclarations fiscales disposent d'un délai supplémentaire s'ils déclarent par voie dématérialisée.

*** Nouveau cette année :**

**Les usagers qui ont reçu une déclaration automatique (et qui n'ont rien à changer) n'ont rien à faire
[Plus d'info sur ce lien](#)**

Important : si vous rencontrez des difficultés ou si vous n'êtes pas en capacité de déclarer en ligne cette année, vous pouvez téléphoner à votre service des impôts des particuliers ou appeler le 0 809 401 401 (prix d'un appel local) pour être accompagné.